

AIDE A LA MOBILITE POUR ETUDIANTS EN MASTER

L'aide à la mobilité s'adresse aux étudiants :

boursiers, sans conditions d'âge
venant d'obtenir leur licence
désirant s'inscrire en Master 1 dans une autre région que celle où ils ont obtenu leur licence.

L'aide à la mobilité est de 1 000 €, versée en 1 fois après la réception des justificatifs. La demande doit être déposée par voie électronique sur le portail messervices.etudiant.gouv.fr, rubrique « Aide mobilité master ».

<https://www.etudiant.gouv.fr/cid119255/aide-a-la-mobilite-en-master-deposez-vos-demandes.html>

Centre national des Œuvres universitaires et scolaires :

60 boulevard du lycée

92170 - Vanves

<http://www.etudiant.gouv.fr>